

Lu pour vous : Comment le PV électronique va se généraliser

Instauré dans la Somme depuis lundi, le PV électronique sera bientôt étendu à toute la France. Le but est simple: il faut faire gagner de l'argent et du temps à l'État.

tout se modernise, même nos amendes routières. D'ici à quelques mois, le bon vieux papillon glissé sous l'essuie-glace du véhicule va se raréfier. Remplacé par un document signalant que l'on est en infraction et par un procès-verbal adressé directement à son domicile. Ce nouveau dispositif, qui a fait depuis lundi son apparition dans la Somme, va progressivement être généralisé sur toute la France dans les quinze mois à venir.

Derrière ce changement de présentation, baptisée «procès-verbal électronique» (PVE), une petite révolution est en marche avec pour objectif de faire gagner de l'argent et du temps à l'État. Jusqu'alors, l'agent verbalisateur qui rédigeait sur papier le procès-verbal rentrait au poste de police pour enregistrer les données sur ordinateur. Dorénavant, il intégrera les informations sur une tablette informatique. Puis, au bureau, tout sera expédié par télétransmission au centre national de traitement (CNT) de Rennes, mis en place pour gérer les PV des radars automatisés. C'est donc la fin d'une organisation éclatée dans les commissariats. La Bretagne va devenir le principal réceptacle de toutes nos infractions routières. Le CNT, qui traite déjà 9 millions de PV des radars automatisés, gèrera d'ici à 2012 26 millions de contraventions en plus et liées aux 560 infractions routières existantes. Parmi elles, le feu rouge non respecté, la ceinture de sécurité oubliée, le stop non marqué... Le carnet à souches et le stylo à bille vont devenir de l'histoire ancienne.

Stakhanovisme

Avec cette procédure dématérialisée, l'État sera le grand gagnant. Menée dans cinq communes mais aussi dans 39 unités de gendarmerie, de police nationale et municipale, l'expérimentation a mis en évidence plusieurs avantages. Tout d'abord, la procédure est plus rapide: le fonctionnaire met dix minutes au lieu de vingt pour sanctionner le contrevenant. Ainsi, l'État espère récupérer des agents affectés à ces tâches et leur attribuer d'autres missions. Mieux, l'expérience fait apparaître que les agents abattent plus de travail avec un outil électronique entre les mains. Le nombre d'infractions relevées augmente de 10%. Un résultat qui, répercuté au niveau national, permettra de passer de 26 millions de procès-verbaux à 28. Le stakhanovisme de la verbalisation est en marche! L'affaire est si concluante que **l'État** qui va équiper la police nationale et la gendarmerie en outils électroniques **est prêt à aider les communes qui souhaiteraient en doter leur police municipale.**

Bien entendu, toute cette belle mécanique serait sans effet si l'automobiliste renonçait à délier bourse. Or c'est tout le contraire. Les tests ont révélé qu'il était plus enclin à payer en recevant le procès-verbal chez lui. Le taux de paiement augmente de 30%. «C'est parce que le PV n'est plus oublié dans la boîte à gants», explique le préfet, Jean-Jacques Debacq, responsable du projet interministériel du contrôle automatisé, et qui poursuit: «Le mode de paiement est simplifié et peut se faire par téléphone ou par Internet.»

Enfin, avec le CNT, les pouvoirs publics sont assurés qu'il n'y aura plus de passe-droit. Finis les messages à la personne bien placée pour faire sauter les PV. 10% d'entre eux disparaissent ainsi à la suite de ces discrets petits coups de téléphone. C'est donc la fin des privilèges et le début de l'égalité devant le PV.

Paru dans LE FIGARO du 30 Mars 2011

Bruno CHAMPION
Secrétaire Général Adjoint National